



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-DENIS-DE-LA-BOUTEILLERIE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, tenue devant public, le mardi 15 décembre 2020, de 20 h à 20 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Le maire, M. Jean Dallaire et les conseillers MM. Réal Lévesque, Étienne Brodeur, et les conseillères Mmes Lynda Lizotte et Manon Bélanger formant quorum sous la présidence de M. le maire.

213-2020

Adoption du budget de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour l'année financière 2021 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023

- CONSIDÉRANT que le Conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour l'année financière 2021 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;
- CONSIDÉRANT que le Conseil doit également adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023;
- CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite conserver les mêmes revenus de taxes en 2021 qu'en 2020;
- CONSIDÉRANT que l'évaluation municipale est passée de 94 000 000 \$ à 107 000 000 \$;
- CONSIDÉRANT que le coût de la collecte et le traitement des matières résiduelles ont augmenté de façon tangible;

IL EST PROPOSÉ par Mme Lynda Lizotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le budget pour l'année financière 2021 soit adopté et qu'il décrète et statue ce qui suit :

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessous, le Conseil prévoit les revenus suivants :

Revenus

Taxes foncières générales	624 904 \$
Taxes spéciales pour service de la dette	64 645 \$
Matières résiduelles	61 460 \$

Entretien des cours d'eau	13 476 \$
Vidange des fosses septiques	34 560 \$
Paiements tenant lieu de taxes	4 686 \$
Transferts	101 898 \$
Autres revenus de sources locales	<u>64 497 \$</u>
Total des revenus de fonctionnement :	970 126 \$

Revenus d'investissement	252 700 \$
Excédent – surplus accumulé non affecté	40 983 \$
Total des revenus	<u>1 263 809 \$</u>

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	293 802 \$
Sécurité publique	155 182 \$
Transport	230 373 \$
Hygiène du milieu	145 733 \$
Santé et bien-être	350 \$
Aménagement, urbanisme et développement	63 807 \$
Loisirs et culture	41 102 \$
Frais de financement	<u>11 225 \$</u>

Total des dépenses de fonctionnement :	941 574 \$
---	-------------------

Dépenses d'investissements

Dépenses d'investissements

Sécurité publique	552 \$
Transport – travaux de voirie	202 700 \$
Transport – éclairage des rues	4 000 \$
Hygiène du milieu- infrastructures-eaux usées	50 000 \$
Loisirs et culture	24 000 \$
Frais de financement	40 983 \$

Total des dépenses d'investissement	322 235 \$
--	-------------------

Total des dépenses	<u>1 263 809 \$</u>
---------------------------	----------------------------

Le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 qui se répartit comme suit :

PROJET	2021	2022	2023	Total
Remb. Dette	185 326 \$	56 600 \$	56 600 \$	298 526 \$
Admin.générale	24 000 \$	\$	\$	24 000 \$
Sécurité publique	552 \$	\$	\$	552 \$
Transport	206 700 \$	50 000 \$	40 000 \$	296 700 \$
Hygiène Milieu	425 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	525 000 \$
Total	841 578 \$	156 600 \$	146 600 \$	1 144 778 \$

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0,58 \$/100 \$ d'évaluation pour l'année 2021, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Le taux de la taxe foncière générale mentionné se répartit comme suit :

Taxe foncière	0,43 \$ / 100 \$
Sûreté du Québec	0,05 \$ / 100 \$
Quotes-parts de la MRC de Kamouraska	0,07 \$ / 100 \$
Régie des pompiers	0,03 \$ / 100 \$

Le taux de la taxe spéciale pour le paiement du règlement d'emprunt numéro 279 est fixé à 0,06 \$ / 100 \$ d'évaluation.

Tarif pour le service de collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles

Les tarifs de compensation pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles sont fixés, pour l'année 2021, à :

Résidentiel permanent	140 \$
Résidentiel saisonnier	140 \$
Ferme	140 \$
Petit bureau et petit commerce	140 \$

Répartis comme suit :

Bac de déchets	81 \$
Bac de récupération	28 \$
Bac de compostage	31 \$

Commerces et fermes avec conteneur :

Tout usager utilisant un ou des conteneurs de 2 verges cubes et plus, doit payer une compensation s'établissant de la façon suivante :

Somme des verges cubes des types de conteneurs utilisés
X 70,00 \$ sans jamais être moindre que 140,00 \$.

Tarif pour le service de vidange, de transport et de disposition des eaux usées provenant d'une fosse septique, d'une fosse de rétention ou d'un puisard

Les tarifs de compensation pour la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées, des bâtiments isolés ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition et le traitement des boues au site autorisé conformément à la Loi sont fixés, pour l'année 2021, à :

À tous les ans (sur demande)	162,00 \$
Aux deux ans (résidentiel permanent)	81,00 \$
Aux quatre ans (résidentiel saisonnier)	40,50 \$

Tarif pour l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées

Les tarifs pour l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées sont fixés pour l'année 2021, à :

Pour les systèmes entretenus par Premier Tech Aqua: 538,59 \$ pour l'année 2021.

Pour les systèmes entretenus par Technologies Bionest inc. : 531,78 \$ pour l'année 2021.

Le taux d'intérêt et pénalité

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité de Saint-Denis est fixé à 13 % l'an pour l'exercice financier 2021.

Une pénalité est ajoutée au montant des taxes exigibles.

La pénalité est de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année.

Pour l'application du présent paragraphe, le retard commence, selon la dernière échéance, le jour où la taxe devient exigible ou celui où la pénalité est décrétée.

*(signé) : Jean Dallaire,
Maire*

*(signé) : Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière*

Copie certifiée conforme,
Donnée à Saint-Denis, ce 16^e jour de décembre 2020